



OBJET : Collecte du tri (emballages et papiers) et dotation sacs prépayés déchets ménagers 2025

COLLECTE DU TRI SELECTIF

La Communauté de Communes ELAN harmonise la collecte du tri sur l'ensemble du territoire à partir du 1^{er} janvier 2025.

Votre situation ne permet pas le service de collecte en porte à porte.

2 dispositifs existent dans votre situation, pour évacuer vos emballages et papiers :

- **1^{er} dispositif :** si des bacs collectifs à couvercles jaunes viennent d'être installés juste à côté de vos bacs collectifs déchets ménagers à couvercles verts, vous êtes affectés à ce bac à couvercle jaune de la même façon que pour les bacs à couvercles verts déchets ménagers : (Résidents 1, Résidents 2 etc...) et vous utiliserez la même clé pour les ouvrir.

Dans ces bacs, vous pourrez déposer tous vos papiers et emballages en vrac.

La collecte ne commencera qu'au 1^{er} janvier 2025. D'ici là, continuez de vous rendre aux éco-points que vous avez l'habitude d'utiliser.

- **2^{ème} dispositif :** si aucun bac collectif à couvercle jaune n'a été installé à côté de vos bacs collectifs de déchets ménagers à couvercles verts, vous devez continuer à utiliser les éco-points.

DOTATION 2025 DES SACS PREPAYES DECHETS MENAGERS

Des permanences vous permettront de venir récupérer vos sacs pour l'année 2025. Venez au jour et dans le lieu qui vous convient le mieux entre **9h et 12h30 avec un justificatif de domicile :**

Soit à la Médiathèque de Nantiat – Place de l'église
Mercredi 11 décembre ou Samedi 11 janvier ou Lundi 13 janvier

Soit au Pôle Environnement ELAN à Bessines – ZA la croix du breuil
Lundi 16 décembre ou Mercredi 08 janvier ou Samedi 18 janvier

Soit au siège d'ELAN à Ambazac – 13 rue Gay Lussac
Samedi 14 décembre ou Mercredi 18 décembre ou Lundi 06 janvier